



RAPPORT D'AVANCEMENT : ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RISQUES LIÉS À LA DÉFORESTATION ET LA CONVERSION DES TERRES POUR LES SECTEURS DU BŒUF ET DU SOJA EN AMAZONIE ET DANS LE CERRADO BRÉSILIENS

JUILLET 2026



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. STRATÉGIE DE BNP PARIBAS POUR TENIR COMPTE DES RISQUES DE DÉFORESTATION ET DE CONVERSION DES TERRES DANS L'AMAZONIE ET LE CERRADO BRÉSILIENS.....	4
2. CADRE DE GESTION DES RISQUES ESG DE BNP PARIBAS POUR LES CLIENTS DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE OPÉRANT EN AMAZONIE ET DANS LE CERRADO BRÉSILIENS.....	5
2.1 CONTEXTE AU BRÉSIL	5
2.2 CADRE DE GESTION DES RISQUES ESG DE BNP PARIBAS	7
2.3 MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES ESG	8
3. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DE BNP PARIBAS.....	10
3.1 ENGAGEMENTS « ZÉRO DÉFORESTATION ET ZÉRO CONVERSION » À HORIZON 2025	10
3.2 PERFORMANCE « ZÉRO DÉFORESTATION ET ZÉRO CONVERSION » POUR LE SECTEUR DU SOJA	11
3.3 PERFORMANCE « ZÉRO DÉFORESTATION ET ZÉRO CONVERSION » POUR LE SECTEUR DU BŒUF	12
3.4 REPORTING.....	12
3.5 INITIATIVES SECTORIELLES	13
3.6 À PROPOS DU MORATOIRE SUR LE SOJA EN AMAZONIE	13
3.7 INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES DANS LE CERRADO.....	14
4. CONCLUSION	15
5. ANNEXE.....	16



INTRODUCTION

Cette note vise à donner un aperçu de la stratégie et du dispositif mis en œuvre par BNP Paribas pour tenir compte des risques liés à la déforestation et à la conversion des terres, ainsi qu'à présenter une analyse à date des résultats obtenus, avec un focus sur les activités des clients des secteurs du bœuf et du soja opérant dans les biomes de l'Amazonie et du Cerrado brésiliens.

Alors que les producteurs et les négociants dans ce secteur publient progressivement leurs rapports annuels 2025 et les audits indépendants sur leur performance tout au long de l'année 2026, BNP Paribas peut désormais progressivement et proactivement réaliser un état des lieux des progrès réalisés par ses clients au regard des critères et de l'échéance de fin 2025 fixés dans sa politique sectorielle « Agriculture »¹.

D'ici la fin de l'année 2026, une fois que tous les rapports annuels et audits indépendants auront été publiés, BNP Paribas aura une vue complète de la performance de ses clients pour 2025 et, par conséquent, de leur degré d'alignement avec les objectifs énoncés dans sa politique.

¹ Dernière mise à jour en 2021 : [Politique sectorielle « Agriculture » de BNP Paribas](#)



1. STRATÉGIE DE BNP PARIBAS POUR TENIR COMPTE DES RISQUES DE DÉFORESTATION ET DE CONVERSION DES TERRES DANS L'AMAZONIE ET LE CERRADO BRÉSILIENS

BNP Paribas a été de longue date une banque pionnière dans la prise en compte des risques associés à la déforestation et/ou à la perte de biodiversité, comme souligné dans plusieurs de ses prises de position publiques, notamment sa [Position sur la préservation de la biodiversité](#)² publiée en 2021. Celle-ci présente un ensemble d'engagements qui visent à couvrir les secteurs les plus exposés aux risques de déforestation et de changement d'usage des terres.

Dès 2010, le Groupe a adopté des politiques de financement et d'investissement encadrant strictement ses activités dans plusieurs secteurs considérés comme sensibles au regard de leurs impacts sur les écosystèmes et la biodiversité : agriculture, huile de palme, pâte à papier, mines, pétrole et gaz³. Ces politiques s'inscrivent pleinement dans le dispositif global de gestion des risques ESG du Groupe et de ce fait, elles ont été régulièrement renforcées depuis leur adoption.

Par exemple, en 2017, BNP Paribas a mis à jour sa politique applicable au secteur de l'huile de palme en intégrant notamment les exigences en matière de NDPE (« No Deforestation, No Peat, No Exploitation »⁴) et HCS (« High Carbon Stock approach »⁵). Elles imposent notamment aux clients de mettre en œuvre des politiques de protection des forêts à haute densité en carbone, de protéger les forêts à haute valeur de conservation, d'interdire la pratique du brûlis et de respecter le principe du Consentement Libre, Préalable et Eclairé (CLPE) des communautés autochtones et locales.

De plus, comme dans toutes ses politiques sectorielles, BNP Paribas vise à prioriser non seulement les secteurs les plus exposés, mais également les zones géographiques où les risques sont les plus élevés et où ses actions peuvent avoir le plus d'impact. C'est pourquoi dans le cadre de notre stratégie pour tenir compte des risques de déforestation et de conversion des terres, notre politique sectorielle Agriculture a été mise à jour en avril 2021 pour renforcer nos critères de financement et d'investissement dans les secteurs du soja et du bœuf en Amazonie et dans le Cerrado brésiliens.

Nous avons alors décidé de mettre à profit notre relation avec nos clients des secteurs du soja et du bœuf afin de les encourager et de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques pour combattre la déforestation et améliorer la traçabilité dans ces écosystèmes particulièrement sensibles. Ainsi, nos nouveaux critères ont reconnu et souligné l'importance de mettre en place des engagements zéro-déforestation et zéro-conversion des terres, ainsi que de travailler à une traçabilité complète des chaînes d'approvisionnement.

En 2021, BNP Paribas a été la première banque internationale à prendre ce type d'engagements et à adopter des critères publics aussi stricts en matière de lutte contre la déforestation et assortis d'un calendrier précis pour l'atteinte d'une traçabilité complète des chaînes d'approvisionnement dans ces zones sensibles.

Sur la période 2021-2025, la mise en œuvre de la politique de BNP Paribas **a déjà produit des**

² [BNP Paribas et la préservation de la biodiversité](#)

³ Pour plus d'informations : [Positions Groupe et politiques sectorielles | BNP Paribas](#)

⁴ « Zéro déforestation, zéro destruction des tourbières et zéro exploitation de la main d'œuvre ».

⁵ « Haute densité en carbone ».



résultats concrets, y compris des changements dans le portefeuille de financement du Groupe, qui a décidé de mettre fin à sa relation commerciale avec certaines entités qui ne répondaient pas aux standards et aux engagements du Groupe. Cela a certainement contribué à accélérer la transition à l'échelle du secteur, puisque plusieurs acteurs de premier plan ont avancé leur objectif zéro déforestation de 2030 à 2025.

2. CADRE DE GESTION DES RISQUES ESG DE BNP PARIBAS POUR LES CLIENTS DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE OPÉRANT EN AMAZONIE ET DANS LE CERRADO BRÉSILIENS

2.1 CONTEXTE AU BRÉSIL

Les efforts fournis et les résultats atteints par nos clients doivent se lire à la lumière du contexte particulier dans lequel ils évoluent au Brésil. En effet, la déforestation « légale » y est autorisée et l'application homogène du Code forestier demeure un défi. De plus, il n'y a pas d'attentes particulières du marché domestique ni du principal marché d'exportation du Brésil qu'est la Chine pour des produits DCF (« Deforestation and Conversion Free »).

Au Brésil, la région de l'Amazonie Légale⁶ couvre près de 5 millions de km² (58 % du territoire national), s'étend sur neuf États et englobe trois [biomes](#) distincts (l'Amazonie, le Cerrado et le Pantanal). Cette région abrite la plus grande forêt tropicale du monde et une biodiversité exceptionnelle. Cependant, entre 2001 et 2022, le Brésil aurait perdu environ 661 000 km² de couverture forestière dans cette région⁷, soit une diminution de 13 % de la surface forestière depuis 2000, principalement sous l'effet de l'urbanisation et de l'expansion de l'agriculture commerciale. Toutefois et de manière encourageante, cette tendance a commencé à s'inverser en 2022. Des données récentes de l'Institut national de recherche spatiale brésilien (INPE) et du système PRODES indiquent une baisse notable de la déforestation en Amazonie⁸ : entre août 2024 et juillet 2025, 5 796 km² de forêt primaire ont été défrichés, contre 9 001 km² l'année précédente et 11 594 km² entre août 2022 et juillet 2023. Il s'agit du troisième niveau de défrichage le plus faible enregistré depuis 1988 et de la quatrième année consécutive de recul de la déforestation, représentant une baisse d'environ 50 % par rapport à 2022.

⁶ "Amazônia Legal" ou Amazonie Légale.

⁷ Source : Luan Marca, Marco Tulio Aniceto Franca, Augusto Mussi Alvim, "[Sustainable development in the Brazilian Amazon: Analysis of the Green Municipalities Program on deforestation levels in the state of Pará](#)", Environmental Development, Volume 56, 2025.

⁸ Gouvernement brésilien, « [In 2025, deforestation fell by 11.08 percent in the Amazon and by 11.49 percent in the Cerrado](#) », 30 octobre 2025.





Évolution de la déforestation dans le biome amazonien au Brésil entre 2012 et 2025 (source : INPE).

Par ailleurs, la déforestation a également diminué entre 2024 et 2025 dans le Cerrado, l'un des écosystèmes de savane les plus riches en biodiversité au monde, qui s'étend sur plus de 2 millions de km² et qui abrite près de 5 % des espèces animales et végétales de la planète. La superficie officiellement déforestée sur cette période était de 7 235 km², soit une diminution de 11,5 % par rapport à la période précédente (d'août 2023 à juillet 2024). Il s'agit de la deuxième année consécutive de recul de la déforestation, après cinq années de hausse entre 2019 et 2023.⁹

La gestion forestière au Brésil est principalement encadrée par le Code forestier brésilien, qui définit les exigences que les exploitations agricoles doivent respecter pour être en conformité avec la réglementation environnementale. Ces exigences réglementaires varient selon les biomes. Quelle que soit la taille de l'exploitation, les propriétaires fonciers doivent conserver une partie de leurs terres sous forme de végétation native, appelée « réserve légale » (« Legal Reserve »), et protéger la végétation située le long des cours d'eau et des rivières, classée en « zones de protection permanente » (« Permanent Protected Areas »). Dans le Cerrado, la réserve légale doit représenter entre 20 % et 35 % de la propriété, contre 80 % dans le biome amazonien. Par ailleurs, toutes les exploitations agricoles doivent être enregistrées dans le Cadastre environnemental rural (« Cadastro Ambiental Rural » - CAR) afin de permettre leur surveillance.

La mise en œuvre de ce cadre réglementaire, qui interdit la « déforestation illégale », est essentielle pour favoriser la préservation des écosystèmes du Brésil. Néanmoins, des initiatives et engagements volontaires du secteur privé ont également conduit à des progrès significatifs, notamment en Amazonie. Parmi ces initiatives figure notamment le Moratoire sur le soja en Amazonie (qui cible aussi la « déforestation légale »), le « Public Livestock Commitment » pour le secteur du bœuf, et le « Soft Commodities Forum » qui œuvre à la production durable de soja dans le Cerrado.

D'autres facteurs externes, tels que le cadre du règlement européen contre la déforestation (RDUE), contribuent également à soutenir cette dynamique. Toutefois, le marché européen ne peut à lui seul entraîner une transformation globale d'un secteur dont une part significative de la demande provient

⁹ Gouvernement brésilien, « [In 2025, deforestation fell by 11.08 percent in the Amazon and by 11.49 percent in the Cerrado](#) », 30 octobre 2025.



du marché intérieur brésilien ou de la Chine, où les exigences et les standards en matière de déforestation peuvent être moins exigeants.

Bien que ces engagements et initiatives demeurent par nature vulnérables aux évolutions économiques et politiques, ils témoignent d'une approche multidimensionnelle de la préservation des écosystèmes, combinant réglementation et engagements volontaires du secteur privé. Leur mise en œuvre au cours des dix-huit dernières années a permis des avancées notables. Elles ont contribué à ralentir la dégradation des écosystèmes tout en favorisant le développement d'outils robustes de suivi et de traçabilité par les gouvernements et les entreprises. A titre d'exemple, le gouvernement brésilien a notamment renforcé la transparence des données en combinant l'imagerie satellitaire, les informations administratives du CAR et les zones protégées. En parallèle, les entreprises ont développé des plateformes de traçabilité avancées qui intègrent des données publiques et des mécanismes internes de vérification, leur permettant d'améliorer la traçabilité de leurs chaînes d'approvisionnement et d'identifier les risques de déforestation à leur source.

2.2 CADRE DE GESTION DES RISQUES ESG DE BNP PARIBAS

Dans ce contexte, et afin de prévenir et d'atténuer les risques indirects potentiels liés aux activités des acteurs économiques bénéficiant de ses financements, investissements ou services de conseil, BNP Paribas a mis en place, dès 2021, un dispositif renforcé de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour ses clients entreprises et institutions financières. Ce cadre permet au Groupe d'évaluer la performance ESG de ses clients et d'engager un dialogue renforcé avec ceux présentant les enjeux ESG les plus significatifs¹⁰.

Le dispositif de gestion des risques ESG du Groupe repose notamment sur l'**ESG Assessment**, un cadre d'évaluation visant à identifier, analyser et suivre de manière systématique la performance et les risques ESG des clients tout au long de la chaîne de crédit, depuis l'entrée en relation jusqu'à l'octroi des financements, le suivi et le reporting.

Cette évaluation s'appuie sur des questionnaires ciblés, adaptés au secteur d'activité du client. Ils couvrent cinq dimensions ESG au travers des principaux piliers ESG : environnement (climat, pollution et biodiversité), social (droits des travailleurs, droits humains des communautés locales et des consommateurs) et gouvernance (éthique des affaires). Ces questionnaires permettent d'obtenir une vision globale du profil ESG du client. L'évaluation est complétée par une analyse des controverses pour une évaluation exhaustive. Ce dispositif contribue ainsi aux processus de décision et de contrôle du Groupe, en favorisant une évaluation équilibrée des risques et des performances.

Les activités agricoles amont et aval figurent parmi les 19 secteurs prioritaires pour lesquels BNP Paribas a développé un questionnaire sectoriel dédié, permettant une meilleure prise en compte des enjeux et défis propres au secteur, en s'appuyant sur les politiques sectorielles applicables.

La politique sectorielle Agriculture a été renforcée en 2021 afin d'encourager les clients produisant ou achetant du bœuf et du soja en Amazonie et au Cerrado, au Brésil, à devenir « zéro déforestation » et à démontrer de manière transparente leurs progrès. L'évaluation menée par BNP Paribas de ses clients des secteurs du soja et du bœuf se concentre sur trois piliers principaux : les engagements « DCF »¹¹, les progrès réalisés en matière de traçabilité des fournisseurs directs et indirects,

¹⁰ Notre dispositif global de gestion des risques ESG est décrit dans plusieurs documents publics du Groupe qui présentent en détail la manière dont nos politiques sont mises en œuvre. Voir [DEU 2025](#), p.639, 875-877.

¹¹ « Deforestation- and Conversion- Free ».



et la qualité du reporting.

Conformément aux critères de sa politique, BNP Paribas fournira des produits ou services financiers uniquement aux entreprises ayant une stratégie « zéro déforestation » dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement d'ici 2025 au plus tard.

Plus précisément :

- Pour l'Amazonie, BNP Paribas ne financera pas les clients produisant ou achetant du bœuf et du soja sur / à partir de zones défrichées ou converties après 2008, c'est-à-dire que les clients doivent appliquer une « cut-off date » de 2008 en Amazonie, conformément à la réglementation et aux accords sectoriels ;
- Pour le Cerrado, BNP Paribas engagera ses clients à ne pas produire ni acheter de bœuf ou de soja sur / à partir de zones défrichées ou converties après le 1^{er} janvier 2020, conformément aux normes internationales¹² ;
- Pour tous ses clients, BNP Paribas demandera une traçabilité complète des chaînes de valeur bœuf et soja (directes et indirectes) d'ici 2025 ;
- En particulier, BNP Paribas attend de ses clients qu'ils démontrent leurs progrès sur :
 - L'application d'une évaluation des risques de déforestation et de conversion de leurs chaînes d'approvisionnement en bœuf et en soja ;
 - La mise en œuvre des systèmes de suivi pour cartographier et tracer leurs chaînes d'approvisionnement directes et indirectes de bœuf et de soja en Amazonie et au Cerrado ;
 - Un reporting régulier sur les progrès réalisés vers une chaîne sans déforestation et sans conversion de leurs chaînes d'approvisionnement en bœuf et en soja ;
 - La mise en œuvre de programmes d'engagement avec les fournisseurs pour promouvoir des pratiques « zéro déforestation » ;
 - L'exclusion des fournisseurs qui contreviendraient à leur stratégie « zéro déforestation » ;
 - La publication ou l'obtention sur demande des critères de non-conformité et le plan d'action mis en place pour la mise en conformité des fournisseurs non conformes.

BNP Paribas évalue également les enjeux liés aux droits humains ainsi qu'à la protection des communautés locales.

2.3 MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES ESG

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, **depuis 2021, l'ensemble des clients des secteurs du bœuf et du soja opérant en Amazonie et dans le Cerrado brésiliens font l'objet d'un processus de diligence renforcée**. Ce processus mobilise encore aujourd'hui d'importantes ressources internes et comprend notamment des missions de terrain réalisées au Brésil par les équipes de BNP Paribas auprès des clients, ainsi que des échanges avec différentes parties prenantes, notamment des

¹² Directives opérationnelles de l'[Accountability Framework Initiative](#) (AFI) et Règlement européen sur la déforestation (EUDR).



ministères brésiliens, des représentants des États et des organisations de la société civile¹³. Les évaluations des clients reposent à la fois sur des informations publiques et des sources de données externes (notamment des fournisseurs de données et des rapports publiés par des tiers reconnus).

Le dispositif comprend également un dialogue approfondi avec les clients au travers de réunions régulières, ainsi qu'une évaluation détaillée des progrès réalisés en matière de traçabilité afin d'atteindre les objectifs fixés à fin 2025.

Enfin, BNP Paribas participe au groupe de travail du secteur privé animé par l'Accountability Framework Initiative (AFi) afin de mieux comprendre les outils, méthodologies et recommandations disponibles et de soutenir et guider ses clients vers l'adoption des meilleures pratiques du marché pour la mise en œuvre de leurs engagements.

¹³ Par exemple avec des représentants du gouvernement de l'État du Pará ; avec plusieurs secrétariats du ministère fédéral de l'Environnement à Brasilia, notamment ceux en charge du contrôle de la déforestation, de l'aménagement environnemental du territoire, du changement climatique, ainsi que de la biodiversité, des forêts et des droits des animaux ; avec plusieurs entreprises et coopératives impliquées dans des initiatives de bioéconomie ; ainsi qu'avec des organisations de la société civile telles que l'Amazon Environmental Research Institute (IPAM) et WWF Brésil.



3. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DE BNP PARIBAS¹⁴

Cette section présente l'évolution des engagements en matière de traçabilité et de lutte contre la déforestation et la conversion des terres, ainsi que les progrès réalisés par nos clients des secteurs du bœuf et du soja au Brésil.

Les producteurs et négociants de ces secteurs, avec lesquels BNP Paribas dialogue depuis 2020, ont accompli des progrès importants en vue d'atteindre des chaînes d'approvisionnement pleinement « DCF ». Ils ont mobilisé des ressources conséquentes – financières, techniques et commerciales – afin d'être en capacité d'atteindre les engagements qu'ils ont pris pour 2025.

3.1 ENGAGEMENTS « ZÉRO DÉFORESTATION ET ZÉRO CONVERSION » À HORIZON 2025

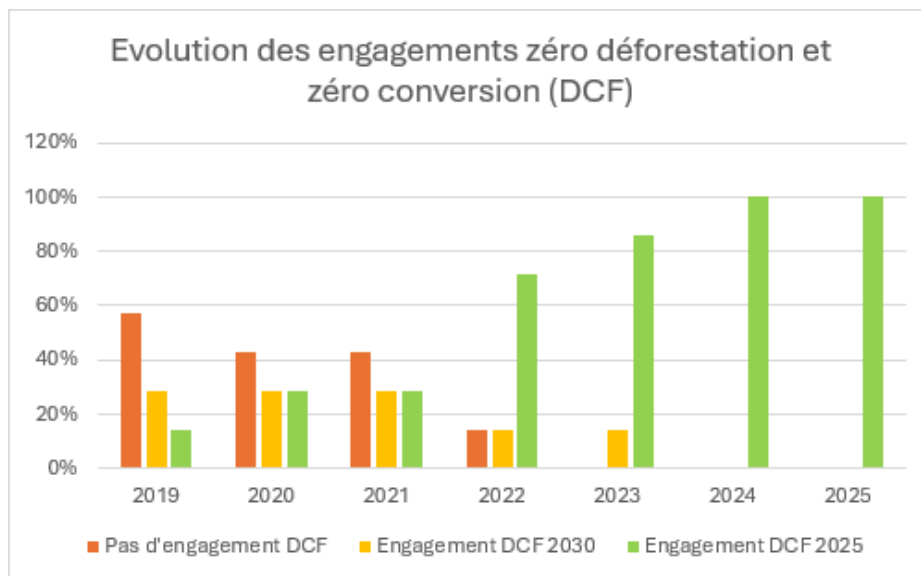
Au fil des années, nos clients ont réalisé des avancées significatives dans la définition d'échéances précises pour parvenir à des chaînes d'approvisionnement exemptes de déforestation et de conversion (« DCF »).

En 2020, la majorité d'entre eux n'avaient pas encore défini d'engagements assortis d'un calendrier précis. Ils ont ensuite adopté des engagements globaux de lutte contre la déforestation à horizon 2030, avant d'avancer progressivement leurs objectifs en fixant des engagements spécifiques pour le Brésil à horizon 2025. Plus récemment, ces engagements ont été élargis à la lutte contre la conversion des écosystèmes, également avec une échéance fixée à 2025.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des clients disposaient d'un engagement zéro déforestation et la majorité d'entre eux avaient également adopté un engagement zéro conversion à la même échéance.

¹⁴ Périmètre du portefeuille de clients : clients des secteurs du bœuf et du soja opérant dans les biomes de l'Amazonie et du Cerrado brésiliens.





Évolution des engagements « zéro déforestation » et « zéro conversion » (DCF) des clients des filières bœuf et soja opérant en Amazonie et dans le Cerrado brésiliens.

3.2 PERFORMANCE « ZÉRO DÉFORESTATION ET ZÉRO CONVERSION » POUR LE SECTEUR DU SOJA

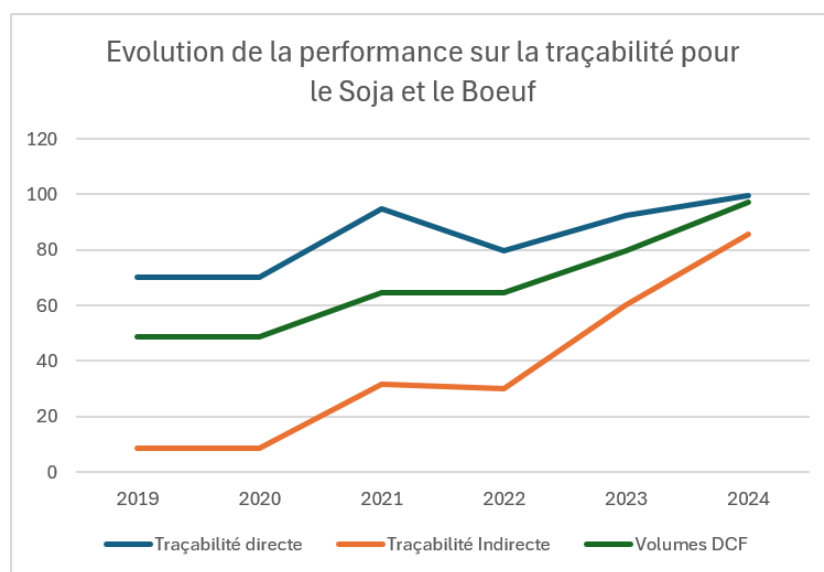
À fin 2024, **97 % des volumes produits ou commercialisés par nos clients du secteur du soja étaient conformes aux critères DCF**, contre 48 % en 2020. Pour mettre en œuvre leurs engagements, les négociants ont déployé des dispositifs de traçabilité fondés sur une approche par les risques couvrant à la fois les fournisseurs directs et indirects (voir méthodologie détaillée en annexe).

- **Approvisionnement directs** : la traçabilité moyenne du portefeuille de clients a progressé pour atteindre **99,7 % en 2024**, contre **71 % en 2020**. La qualité des dispositifs de traçabilité s'est également considérablement améliorée, passant d'une cartographie ponctuelle à une cartographie satellitaire par polygones, enrichie notamment par les données du CAR, de PRODES et d'autres bases de données. La traçabilité des approvisionnements directs est aujourd'hui relativement harmonisée à l'échelle du secteur.
- **Approvisionnement indirects** : alors que les entreprises ne communiquaient quasiment pas d'informations à en 2020, la traçabilité moyenne du portefeuille de clients a atteint **86 % en 2024**. Les dispositifs de traçabilité actuellement mis en œuvre vont de l'identification du premier point d'agrégation couplé à une analyse des risques dans un rayon de 50 km jusqu'à des systèmes complets mobilisant les données de surveillance satellitaire. Pour les volumes indirects, il faut noter que tous les acteurs s'appuient désormais sur des méthodologies d'évaluation des risques fondées sur des principes similaires.

3.3 PERFORMANCE « ZÉRO DÉFORESTATION ET ZÉRO CONVERSION » POUR LE SECTEUR DU BŒUF

En 2025¹⁵, les clients du secteur du bœuf ont atteint une traçabilité complète de leurs chaînes d'approvisionnement directes et indirectes, tant dans le biome de l'Amazonie que dans celui du Cerrado. Ils atteignent donc des volumes intégralement conformes aux critères « zéro déforestation et zéro conversion » (DCF).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la performance de traçabilité et « zéro déforestation et zéro conversion » pour les deux secteurs du bœuf et du soja.



Niveau de traçabilité des fournisseurs directs et indirects et part des achats conformes aux critères DCF parmi les clients opérant dans les secteurs du soja et du bœuf en Amazonie et dans le Cerrado brésiliens. Les performances 2025 figureront dans les rapports publiés tout au long de 2026.

3.4 REPORTING

L'ensemble des clients ont progressivement amélioré le niveau de détail, de transparence et de qualité de leurs rapports de durabilité et de leurs rapports dédiés au soja.

En 2020, les informations relatives aux chaînes d'approvisionnement en bœuf et en soja étaient soit inexistantes, soit très limitées. Aujourd'hui, ces rapports fournissent une information détaillée sur les approches fondées sur les risques, les méthodologies et les technologies utilisées pour cartographier, tracer et surveiller les chaînes d'approvisionnement directes et indirectes. Ils incluent désormais des indicateurs précis sur les niveaux de traçabilité et les volumes conformes aux critères DCF, ainsi que des vérifications et audits menés par des tiers indépendants. Cette amélioration continue de la transparence permet à l'ensemble des parties prenantes de suivre plus efficacement les progrès réalisés.

¹⁵ Dès mai 2026, pour le secteur du bœuf, l'ensemble des rapports de nos clients concernant leur performance 2025 avaient été publiés.



Par ailleurs, dans le secteur du soja, le **Soft Commodities Forum** (SCF) publie chaque année un rapport détaillé¹⁶ consacré au Cerrado. En 2024, le SCF a étendu son dispositif de suivi et de reporting sur l'usage des terres à l'ensemble du biome du Cerrado, soit plus de 200 millions d'hectares. Le SCF a également mis en œuvre une méthodologie d'évaluation des risques renforcée afin d'accroître la fiabilité et la lisibilité des informations relatives aux chaînes d'approvisionnement en soja. La couverture géographique est ainsi passée de 25 municipalités en 2019 à plus de 800 dans le dernier rapport.

Cette extension est alignée avec la « Agriculture Sector Roadmap to 1.5°C », initiative lancée lors de la COP27 par quatorze grands négociants internationaux de matières premières agricoles. L'objectif est de favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus durables et de renforcer la préservation des écosystèmes à grande échelle, notamment à travers l'approvisionnement en soja DCF et l'amélioration de la traçabilité des fournisseurs directs et indirects.

3.5 INITIATIVES SECTORIELLES

- **À fin 2025, tous les négociants en soja** évalués étaient membres de plusieurs initiatives, notamment le Moratoire sur le soja en Amazonie¹⁷, le Soft Commodities Forum (Cerrado) et la « Agriculture Sector Roadmap to 1.5°C ». Ces initiatives promeuvent des approches harmonisées au sein du secteur et la création de conditions de marché équitables pour tous.
- **Dans le secteur bovin**, 100 % des clients de BNP Paribas sont alignés sur les principaux engagements sectoriels adoptés depuis 2009, notamment le TAC (« Term of Adjustment of Conduct »), qui prévoit l'arrêt des approvisionnements issus de zones déboisées illégalement après 2008 et le CPP (« Public Livestock Commitment »), qui engage à arrêter l'approvisionnement provenant de zones déforestées.

3.6 À PROPOS DU MORATOIRE SUR LE SOJA EN AMAZONIE

Les différends actuels entourant le Moratoire sur le soja en Amazonie (« Amazon Soy Moratorium » – ASM) illustrent clairement la complexité du contexte brésilien. Néanmoins, entre 2008 et 2025, l'ASM a contribué à ralentir de manière significative le rythme de la déforestation dans la région de l'Amazonie¹⁸.

Début 2026, l'ABIOVE¹⁹, association représentant les principaux négociants de soja, a choisi de se retirer de l'accord, invoquant l'évolution du contexte politique aux niveaux fédéral et étatique. Cette décision semble avoir été motivée par l'accumulation des pressions administratives, juridiques et économiques pesant sur ses membres. En particulier, ces difficultés sont largement liées aux actions menées par l'autorité brésilienne de la concurrence et à l'opposition croissante de l'association représentant les producteurs de soja et de canne à sucre dans l'État du Mato Grosso. Dans ce contexte, l'ABIOVE a estimé que compte tenu des circonstances, il n'était plus viable pour ses membres de maintenir

¹⁶ [Soft Commodities Forum 2025 Annual Report | WBCSD](#)

¹⁷ À noter que cette analyse porte sur la performance des clients jusqu'à fin 2025, période durant laquelle l'ensemble d'entre eux étaient encore membres du Soft Commodities Forum via l'ABIOVE et demeuraient engagés collectivement dans le respect de ses critères et de son cadre de reporting, qui ont joué un rôle déterminant dans l'évolution du secteur.

¹⁸ Sources : Géoconfluences, « [Le Brésil, de la déforestation à la reforestation ?](#) », 2018 ; CNES, « [Suivi de la déforestation en Amazonie](#) », 2025.

¹⁹ ABIOVE est l'association qui représente les négociants de soja.



leur participation.

À ce stade, il demeure difficile d'anticiper la position que nos clients adopteront à l'issue des différentes décisions attendues de chacun des États concernés ainsi que de l'arrêt définitif de la Cour suprême.

BNP Paribas continue de suivre activement ces développements et maintient un dialogue régulier avec ses clients sur la manière dont ils appréhendent ce contexte politique et réglementaire incertain. Notre priorité reste de soutenir nos clients dans leurs efforts pour maintenir leurs engagements et leurs performances en matière de zéro déforestation et zéro conversion.

3.7 INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES DANS LE CERRADO

D'autres initiatives portées par les acteurs du secteur contribuent également à améliorer les pratiques agricoles et à soutenir la restauration des écosystèmes dans le Cerrado brésilien, renforçant ainsi la transition vers des modèles d'utilisation des terres plus durables et résilients.

- **Farmer First Clusters Initiative (FFC)** : cette initiative, qui rassemble plusieurs grands acteurs du secteur, a intégré 178 exploitations agricoles représentant environ 700 000 hectares afin de promouvoir l'adoption de pratiques plus durables. Selon son premier rapport annuel²⁰, 5 460 hectares de végétation native susceptibles d'être légalement convertis ont été préservés, 177 hectares ont fait l'objet d'actions de restauration écologique et plus de 1,3 gigatonne d'émissions équivalent CO₂ ont été évitées. Au-delà de ces résultats immédiats, l'initiative travaille à la mise en place de mécanismes financiers destinés à inciter les producteurs à adopter des pratiques DCF et à réduire le coût d'opportunité associé à ces modes de production.
- **Sustainable Landscape Partnership** : lancée lors de la Climate Week de New York en 2024 par le Soft Commodities Forum et la Forest Positive Coalition du Consumer Goods Forum, en partenariat avec la Tropical Forest Alliance, cette initiative vise à mobiliser des investissements afin d'accompagner la transition de régions prioritaires de production de matières premières vers des territoires résilients et favorables aux forêts. Elle cherche notamment à développer des méthodologies communes de suivi des paysages et des mécanismes de financement de la production DCF. L'initiative soutient les piliers 2 et 3 de la « Agriculture Sector Roadmap to 1.5°C », consacrés respectivement à la gestion des territoires prioritaires et à la mobilisation des parties prenantes en faveur de la transformation du secteur.

²⁰ Source : [Soft Commodities Forum Progress Report](#), Décembre 2024.



4. CONCLUSION

Dans l'ensemble, les entreprises actuellement dans notre portefeuille de financement ont atteint des résultats concrets en 2024 et nous sommes désormais proches d'atteindre les objectifs que nous avions fixés en 2021.

Depuis 2021, elles ont démontré un engagement constant et réalisé des progrès continus, en mobilisant des ressources considérables afin de surveiller, tracer et certifier les productions au sein de leurs chaînes de valeur. Elles ont ainsi atteint des niveaux de conformité aux critères DCF (« Deforestation- and Conversion- Free ») proches de 100 %, alors même qu'en 2020 les niveaux de traçabilité et de conformité DCF demeuraient très faibles et que les dispositifs de reporting étaient peu développés.

Les entreprises ont notamment réussi à renforcer de manière significative la traçabilité de leurs chaînes d'approvisionnement, tant en termes de couverture que de précision des informations collectées, grâce au déploiement de technologies avancées telles que l'imagerie satellitaire et la blockchain.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été obtenus dans un contexte marqué par une demande croissante en produits alimentaires et non alimentaires (alimentation humaine et animale, biomasse, biocarburants, etc.), ainsi que par de nombreux défis auxquels l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur est confronté, notamment sur les plans réglementaire, juridique et administratif, tant au Brésil qu'en Europe.

Ces résultats confortent également la pertinence de la décision prise par BNP Paribas en 2021 d'engager un dialogue approfondi avec ses clients afin d'accompagner les progrès et de soutenir la transition du secteur agro-industriel brésilien. Les progrès observés au sein de notre portefeuille entre 2021 et 2024 en matière de performance DCF illustrent la contribution de cette politique à l'accélération de la transition de nos clients. Nous considérons que l'engagement des institutions financières constitue un levier utile pour encourager l'ensemble des acteurs du secteur à poursuivre leurs efforts et à maintenir un niveau élevé de performance. À ce titre, nous serions favorables à ce qu'un plus grand nombre d'établissements financiers adoptent des approches similaires vis-à-vis de leurs clients actifs dans ces secteurs.

Comme indiqué précédemment, nous ne disposerons toutefois d'une vision complète de la performance de l'ensemble de ses clients qu'à la fin de l'année 2026, lorsque l'ensemble des rapports annuels et audits indépendants auront été publiés. Nous mettrons alors à jour ce rapport afin de refléter la performance de nos clients à fin 2025.



5. ANNEXE

Méthodologie pour les fournisseurs indirects dans le secteur du soja

La mesure des volumes indirects conformes aux critères DCF (« Deforestation- and Conversion-Free » / zéro déforestation, zéro conversion) s'appuie sur une approche du risque. Cette méthode est utilisée par l'ensemble des entreprises participant au Soft Commodities Forum et adhérant à la feuille de route 1,5°C (1.5 Roadmap to 1.5°C).

L'approche la plus précise en matière de traçabilité va jusqu'à la ferme. Toutefois, et toujours dans une approche fondée sur l'évaluation des risques, l'entreprise peut également prendre en compte un niveau de précision qui dépendra du risque de déforestation dans la municipalité considérée :

- Lorsque les terres déboisées ou converties correspondent à moins de 1 % des superficies consacrées au soja dans la municipalité, les volumes sont considérés comme conformes aux critères DCF ;
- Lorsque les terres déboisées ou converties correspondent à plus de 1 % des superficies consacrées au soja dans la collectivité, le silo de collecte concerné fait l'objet d'une analyse complémentaire dans un rayon de 50 km afin d'affiner l'évaluation du risque. La proportion de soja provenant de zones déboisées ou converties n'est alors pas qualifiée de conforme aux critères DCF.

Les moyennes de traçabilité présentées dans ce rapport sont calculées à partir d'une moyenne reposant exclusivement sur les données publiées par les entreprises concernant leurs opérations en Amazonie et dans le Cerrado brésiliens.

Méthodologie applicable aux fournisseurs indirects du secteur du bœuf

Les clients opérant dans le secteur bovin publient leurs informations conformément aux lignes directrices de bonnes pratiques élaborées par le **GTFI (Indirect Suppliers Working Group - [Good practices - GTFI](#))**. Ce cadre promeut la mise en place progressive de mécanismes de contrôle des maillons indirects de la chaîne d'approvisionnement bovine, notamment à travers l'évaluation des risques, la cartographie des fournisseurs indirects et la mise en place de mesures de remédiation progressives.

Différences méthodologiques entre les secteurs du soja et du bœuf pour les fournisseurs indirects

Les approches de traçabilité des fournisseurs indirects varient considérablement entre les secteurs du soja et du bœuf, compte tenu des caractéristiques intrinsèques de chacune de ces commodités.

Le **soja** est une culture annuelle produite en volumes importants, généralement collectés puis stockés dans des silos agréant la production de multiples parcelles agricoles. En conséquence, la traçabilité indirecte dans ce secteur est généralement mise en œuvre à l'échelle de la **zone d'approvisionnement**. Cette approche s'appuie sur l'identification et la surveillance des parcelles situées dans la zone de collecte associée à un silo donné. Cette méthodologie fondée sur les zones d'approvisionnement rend compte du mélange des volumes qui s'opère au premier point d'agrégation. Elle est largement utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques.

Les chaînes d'approvisionnement du bœuf sont structurellement plus complexes. Il s'écoule généralement une période d'environ **trois à quatre ans** entre la naissance d'un veau et l'abattage. Au cours de cette période, le bétail est généralement transféré à plusieurs reprises entre différents types d'exploitations, notamment des élevages naisseurs, des exploitations d'élevage et d'engraissement, ainsi que des exploitations de finition, qui constituent la dernière étape avant l'abattage. Dans ce contexte, la traçabilité repose sur un **suivi individuel des animaux**. Chaque bovin est identifié au moyen d'un document officiel d'identification, le **GTA (« Guia de Trânsito Animal »)**, qui enregistre les mouvements entre les exploitations et permet de relier l'animal à ses sites d'élevage successifs, jusqu'à l'exploitation qui approvisionne l'abattoir. Ce système permet d'identifier progressivement les fournisseurs indirects grâce au suivi des mouvements des animaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement.